



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.9 - No.13

CHABBAT 25 DÉCEMBRE 2021 - 21 TÉVÉT 5782

PARACHA SHÉMOT



Allumage des bougies
du Chabbat: 15h57
Sortie du Chabbat: 17h07
Rabbenou Tam: 17h29



1- HORAIRE DES OFFICES DE CHABBAT 2021 - 5782

VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021 - 20 TÉVÉT 5782

Minha suivie d'Arvit: 15h57

**HILLOULA DE HARAMBAM MAIMONIDE
HILLOULA DE YAACOV ABOUHATSIRA**

CHABBAT 25 DÉCEMBRE 2021 - 21 TÉVÉT 5782

Chahrit: 8h15 - Min'ha: 15h35

Séouda Chélichite suivi de Arvit.

2- HORAIRE DES OFFICES DE SEMAINE (SPÉCIAL VACANCES)

DIMANCHE

Chahrit: 8h00 - Min'ha & Arvit: 16h00

LUNDI - VENDREDI

Chahrit: 7h00 - Min'ha & Arvit: 16h00

Kollel Hékhhal Shalom

dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"l
et à la mémoire de Yaacov Saltiel Z"l

Dimanche: 20h30 - Gémara - Rav Méguira - Hommes

Lundi: 20h00 - Halakha/Perkei Avot - Rav Asseraf - Dames

Lundi: 20h00 - Études Basé Sur Les Écritures du Rav David
Ménaché - Charles Abikhzer - Hommes

Mardi: 20h00 - Conférence du Mardi - Rav Asseraf
Congrégation / Tout Public

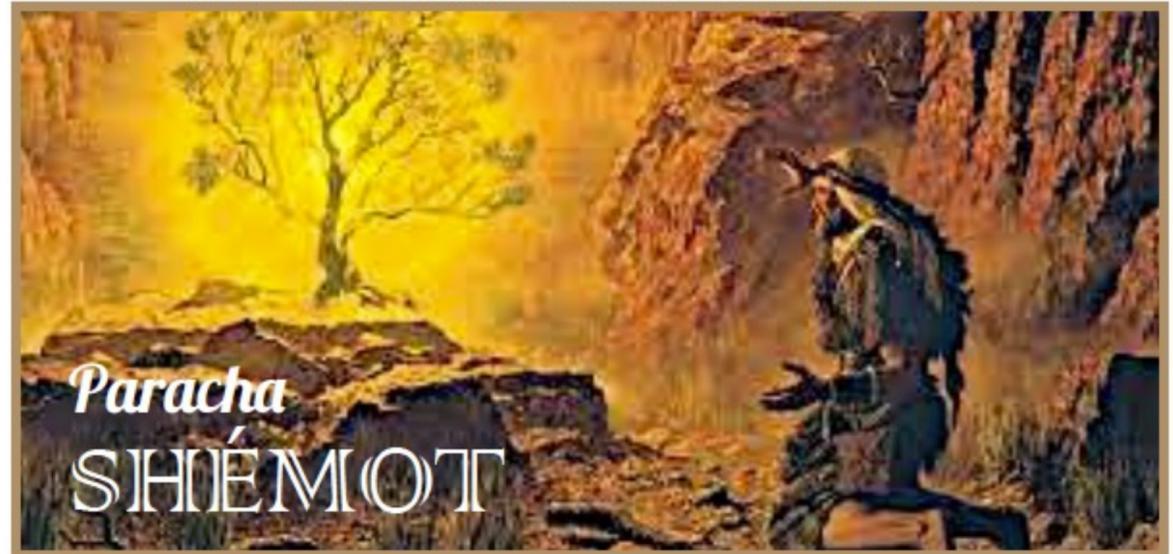
Mercredi: 20h00 - Paracha - Rav Méguira - Hommes

Jedi: 20h00 - Gémara - Rav Asseraf - Hommes

**Tous les matins Chiour de DAF HAYOMI
après le 2ième office**

Paracha SHÉMOT

MOSHÉ RABBENOU ET LE BUISSON ARDENT



Nous savons comment la mère de Moché a sauvé son fils du décret du Pharaon qui ordonnait de jeter tous les nouveau-nés mâles dans le Nil. Elle plaça l'enfant âgé de trois mois dans une corbeille et le cacha dans les roseaux le long de la rive du fleuve. La fille du Pharaon qui était descendue au fleuve pour s'y baigner, découvrit la corbeille et emmena l'enfant au palais royal où elle l'éleva.

Dans la Torah, nous lisons d'abord «et elle le plaça dans les roseaux, sur la rive du fleuve». Puis, quelques versets plus loin, la Torah nous dit que la fille de Pharaon nomma l'enfant «Moché» («celui qui a été sauvé de l'eau») «parce que je l'ai tiré de l'eau». Où donc exactement fut placée la corbeille de Moché, sur la rive ou sur l'eau du fleuve?

La Torah constituant le plan divin pour la Création, chacun de ses détails a une raison d'être. Si la Torah nous dit que la mère de Moché le plaça sur la rive du fleuve, c'est bien là qu'elle l'avait placé. Puis, quand elle nous dit que la fille du Pharaon le prit dans les eaux du fleuve, cela signifie qu'il était capital qu'il fut sur le Nil à ce moment précis. Cette apparente contradiction n'est pas le fruit du hasard mais elle renferme un message pour notre vie d'aujourd'hui.

Le fleuve-dieu des Égyptiens.

Le Gaon de Ragatchov (Rabbi Yossef Rosen, 1858-1936) nous offre une explication. La mère de Moché ne pouvait l'avoir initialement mis dans le Nil parce que les Égyptiens adoraient le fleuve comme un dieu et qu'il est interdit pour les Juifs de se servir d'un objet d'idolâtrie, même pour sauver sa propre vie. Néanmoins, la loi de la Torah stipule aussi que si un idolâtre renonce à son idole, celle-ci s'annihile. Selon nos sages, la fille du Pharaon était descendue à la rivière, non seulement pour l'action physique de se baigner, mais aussi pour «se nettoyer des idoles de son père». C'est ce renoncement au paganisme qui annula le statut du fleuve



Rabbin Jérémie Asseraf



comme idole et rendit ses eaux propres à recevoir et abriter Moché. C'est à ce moment précis que la corbeille pénétra dans la rivière.

On peut se demander pourquoi était-il important que Moché soit dans le Nil. Le Midrach relate que les astrologues du Pharaon lui avaient prédit que «le sauveteur d'Israël trouvera sa fin par l'eau». C'est cette prédiction qui fut à l'origine du décret que tous les nouveau-nés mâles soient jetés dans le Nil. Et c'est ainsi qu'au moment où Moché ntra dans le fleuve ce décret fut aboli.

Notre Nil

Il pleut très peu sur l'Égypte et l'agriculture dépend entièrement du Nil dont les crues alimentent un réseau de canaux d'irrigation. Cela explique pourquoi les Égyptiens déifiaient le Nil, le tenant pour le dispensateur de la vie et la source suprême de leur subsistance. Le Pharaon pensait que si la prochaine génération de Juifs était immergée dans le culte du Nil, jusqu'à voir comme des dieux les pourvoyeurs naturels de subsistance, la foi juive finirait par s'éteindre et son message, dangereux pour sa monarchie païenne, d'un Dieu unique Créateur et Source de tout, s'éteindrait aussi à tout jamais. Voilà le sens profond du décret de jeter les enfants juifs dans le Nil. Mais ne nous y trompons pas, le culte du Nil existe encore de nos jours comme dans l'Égypte des pharaons. Aujourd'hui le Nil peut être un diplôme universitaire, une carrière, un statut social, tout ce qui est vénéré comme source de subsistance et de vie. Et, quand l'on confond le moyen avec la source et que l'on s'immerge totalement dans notre «Nil», s'investissant dans le perfectionnement de l'instrument plutôt que dans la relation avec le Pourvoyeur Divin, cela constitue de l'idolâtrie.

Le Berger

Moché était le Raaya Méhémna, le «berger fidèle» d'Israël. «Raaya Méhémna » signifie aussi «berger de la foi», c'est-à-dire que Moché était celui qui nourrit son troupeau de foi. Son tout premier rôle était en effet d'alimenter la foi de son peuple pour qu'il s'imprègne de la conviction qu'«il n'y a rien en dehors de Lui», et que tous les «Nil» du monde n'ont pas d'autre existence que celle de simples véhicules pour la subsistance divine. Moché était âgé de plus de quatre-vingts ans quand il fit sortir d'Égypte le peuple d'Israël, et lui apporta au Mont Sinaï la connaissance divine ultime: la Torah. Mais, âgé de seulement trois mois, il était déjà un «berger de la foi» quand il permit de détrôner le Nil, l'idole archétype de l'Égypte, et mettre fin au destin des enfants juifs jetés dans ses eaux.

Une main tendue

La Torah relate que «la fille de Pharaon... vit la corbeille parmi les roseaux et envoya sa servante (amatah) la prendre». Mais le mot «amatah» signifie aussi par «son bras», le verset peut donc se lire : «...elle envoya son bras et la prit». Nos Sages expliquent que la corbeille était hors d'atteinte mais que lorsque la fille de Pharaon tendit son bras vers elle, un miracle se produisit et «son bras s'allongea de plusieurs longueurs» lui permettant de prendre l'enfant et de le sauver du décret de son père.

Quelle est la leçon de ce verset ?

Nous nous trouvons souvent confrontés à une situation qui paraît impossible à maîtriser, une situation qui dépasse nos capacités, selon tous les critères naturels. Nous nous résignons alors à l'inaction en la justifiant par notre impuissance à changer les

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l. ET A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:
M. RAPHAEL DAYAN POUR LA NAHALA DE SA
MÈRE SUZANNE SAADA DAYAN BAT SULTANA
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



choses. Quand la fille du Pharaon entendit le cri d'un enfant et qu'elle tendit son bras, la corbeille se trouvait hors de sa portée et son geste paraissait voué à l'échec. Mais parce qu'elle avait fait tout son possible pour sauver un être humain qui avait besoin de son aide, D.ieu étendit la portée de son bras, et lui permit ainsi de sauver la vie du plus grand des êtres de l'histoire de l'humanité.

Réflexion de la semaine.

Qu'est-ce que le "surnaturel"?

Question: Croire au surnaturel paraît irrationnel et primitif. La logique scientifique a apporté des explications à de nombreux mystères, repoussant toujours plus loin les limites de l'inconnu : les mathématiques, la biologie, la médecine, la psychiatrie, la physique, la chimie ont permis d'améliorer notre santé mentale et spirituelle et ont allongé notre espérance de vie. Alors pourquoi concevons-nous D.ieu comme un être surnaturel ? Quelle est la preuve que le surnaturel existe, ou qu'il a une quelconque influence sur nos vies ? **Réponse:** Vous faites la distinction entre le naturel et le surnaturel. Quand vous parlez de « la nature », je suppose que cela désigne un système qui peut être observé, mesuré et expliqué. La qualification de « surnaturel » s'appliquerait alors aux phénomènes qui ne cadrent pas avec un tel système, soit parce que leur comportement n'est pas cohérent avec ce système, soit parce qu'ils sont en eux-mêmes inobservables, non mesurables ou inexplicables.

Mais votre question devrait être inversée: avons-nous la preuve que tout phénomène est nécessairement explicable de façon rationnelle ? Inversement, si un phénomène ne peut être expliqué de façon rationnelle, est-il surnaturel ? La propension à chercher à tout expliquer de façon rationnelle est la marque d'une société alphabétisée. Les sociétés ayant une culture exclusivement orale se distinguent par une vision mythologique de leur propre histoire, dans laquelle le temps et l'espace n'ont pas de structure homogène. Pour ces sociétés le naturel et le surnaturel coexistent et sont imbriqués. Ce n'est pas le cas de nos sociétés modernes alphabétisées. L'usage même d'un alphabet force l'esprit à fonctionner selon une logique linéaire de déduction : « si ceci ... donc cela ». Les Grecs ont pris leur alphabet et beaucoup de leurs idées fondamentales des Juifs,

qui les avaient précédés de plus d'un millénaire dans la littérature. Pour les philosophes Grecs, le principe premier est l'intellect qui est l'essence suprême de toutes les formes de la nature. Pour eux, toute chose peut être expliquée, le juge ultime de la vérité étant l'esprit humain, et si l'esprit humain ne peut expliquer une quelconque matière ou phénomène, alors cette matière ou ce phénomène n'existent tout simplement pas.

Les Juifs, eux, avaient développé depuis bien longtemps la perception de l'existence d'un « univers », c'est-à-dire d'un monde unifié autour d'un ordre unique. Mais leur parcours historique les avait aussi et surtout imprégnés de la conscience d'une puissance qui transcende la nature et toutes ses manifestations. Pour les Juifs, D.ieu se trouve dans toutes les formes naturelles et est leur essence mais Il n'est limité par aucune d'entre elles, en particulier par ce que nous appelons « la raison ». Il peut choisir de se manifester à travers la nature et ses phénomènes dits naturels, tout comme Il peut choisir de se manifester à travers la négation de l'ordre naturel comme ce fut le cas pour les plaies d'Égypte. Pour le Juif, D.ieu est entièrement libre et sans limite, ce que les kabbalistes, appellent le *Ein Sof*, l'Infini.

Pour rester dans le domaine du rationnel et de l'irrationnel, il n'existe pas d'explication rationnelle à l'existence du peuple juif aujourd'hui. Il s'agit d'un phénomène qui contredit l'ordre de la nature. Blaise Pascal, l'un des plus brillants penseurs de l'époque des Lumières, le reconnut et l'écrivit dans ses « Pensées ». On raconte que quand Louis XIV lui demanda une preuve du surnaturel, il répondit simplement « les Juifs, Sire, les Juifs... »

Tzvi Freeman (Merkafax)

Aphorisme de nos Sages

34. Tichri, le mois de la nouvelle année, est béni par D.ieu Lui-même, lors du Chabbat de Bénédiction, le dernier Chabbat du mois d'Eloul qui le précède. Ceci donne la force au peuple d'Israël de bénir les autres mois, onze fois dans l'année. **35.** Il est écrit : « Vous vous tenez droits ce jour, devant l'Éternel votre D.ieu » (Deutéronome 29, 9). « Ce jour » fait référence à Roch Hachana qui est le jour du jugement. Cependant vous continuez à vous maintenir fermement debout, ce qui signifie que vous triompherez dans le jugement. **36.** J'ai demandé au *Machia'h* « Quand viendras-tu ? » et il m'a répondu : « Lorsque tes sources jailliront à l'extérieur. » (fr.chabad)

Mazal Tov - Félicitations

Le Rabbin Jérémie Asseraf,
les Co-Présidents Paul Cohen, Steve Mamane
le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations
et leurs vœux de bonheur à M. et Mme Daniel Knafo,
M. et Mme Raphael Moche Assayagh
et famille pour la naissance d'un petit-garçon
dans le foyer de Tania et Michael Knafo MAZAL-TOV

Nahalot - Ce Chabbat Nous Élevons La Mémoire De:

SUZANNE SAADA DAYAN BAT SULTANA Z"l	21 TÉVÉT - 25 DÉC.
ELIAHOU ACOCA BAR MESSOUDA Z"l	22 TÉVÉT - 26 DÉC.
FIBI BAT HANINA ELBAZ Z"l	22 TÉVÉT - 26 DÉC.
RAHEL BAT FREHA OHAYON Z"l	22. TÉVÉT - 26 DÉC.
MIMOUN ELBAZ BEN YAMNA Z"l	25 TÉVÉT - 29 DÉC.
YAMIN BAR RIVKAH Z"l.	25 TÉVÉT - 29 DÉC.
MESSOD SABAH Z"l.	26 TÉVÉT - 30 DÉC.
ASSAYAG AIMEE Z"l.	26 TÉVÉT - 30 DÉC.
AICHA BAT BIDA (NÉ LASRY) Z"l.	27 TÉVÉT - 31 DÉC.

Kiddouch Chabbat

Est offert par: La Communauté

Séouda Chélichite

Est offerte par: 1) M. Raphael Dayan pour la nahala
de sa mère Suzanne Saada Dayan bat Sultana Z"l
2) M. Assayag Simon pour la nahala
de son père Assayag Aimée Z"l.

Rappel

Le 11e mois de Maklouf Arzouan Ben Messodi Z"l, aura lieu
le Mercredi 29 Décembre - Limoud suivi de Arvit à 18h00.

Message

VOS POUVEZ SUPPORTER L'ÉTUDE DE LA SEMAINE AU KOLLEL
À LA MÉMOIRE D'UN ÊTRE CHER OU POUR LA RÉFOU CHÉLÉMA
UNE JOURNÉE D'ÉTUDE 52 \$ LA SEMAINE D'ÉTUDE 180 \$

Les Treize Principes de Foi Maïmonide

Le grand codificateur de la loi de la Torah et de la philosophie juive,
Rabbi Moché ben Maïmone (« Maïmonide », appelé également
« Rambam », qui est l'acrostiche de son nom), compila ce qu'il a
dénommé les *Chlochah Assar Ikarim*, les « Treize Principes
Fondamentaux » de la foi juive, tel qu'ils découlent de la Torah.
Maïmonide décrit ces principes de foi comme étant « les vérités
fondamentales de notre religion et ses fondements même ». Les
Treize Principes de la foi juive s'énoncent comme suit :

1. La croyance en **l'existence du Créateur**, qui est parfait dans toutes les modes d'existence et est la Cause Première à tout ce qui existe.
2. La croyance en l'unité absolue et sans égale de D.ieu.
3. La croyance en **la non-corporalité de D.ieu**, ni qu'il peut être affecté par tout événement matériel, tel que le mouvement, le repos ou la résidence.
4. La croyance en l'éternité de D.ieu.
5. La croyance en **l'impératif d'adorer D.ieu exclusivement** et de n'adresser de prière à aucune fausse divinité.
6. La croyance que D.ieu communique avec l'homme à travers la prophétie.
7. La croyance en **la primauté de la prophétie de notre maître Moïse**.
8. La croyance en **l'origine divine de la Torah**.
9. La croyance en **l'immuabilité de la Torah**.
10. La croyance en **l'omniscience et la providence de D.ieu**.
11. La croyance en **la récompense et le châtement divins** en fonction des actes de l'homme.
12. La croyance en **l'avènement du Machia'h, le Messie, et de l'ère messianique**.
13. La croyance en **la résurrection des morts**. Il est de coutume dans de nombreuses communautés de réciter les Treize Principes, dans une forme légèrement plus poétique, commençant par les mots Ani Maamine – « Je crois » – chaque jour après les prières du matin à la synagogue. Le vendredi soir, après l'office de l'entrée du Chabbat, le poème *Yigdal* qui retrace les Treize Principes de Foi est chanté dans de nombreuses communautés. (fr.chabad.org)

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Grattan, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707